



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Restauration scolaire - Accueil Périscolaire - Accueil de loisirs sans hébergement
Avesnes-les-Aubert - Année 2024-2025

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : Fille Garçon

École fréquentée à la rentrée de septembre 2024 : Primaire Maternelle

Section (Classe + Nom de l'enseignant)

Merci de fournir
une photo récente
de l'enfant

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Tél :

Lieu de préférence pour hospitalisation :

Date du vaccin DT POLIO (obligatoire) : / /

Problèmes santé (allergies, affections ou maladies particulières, contre-indications, etc...).

Merci de fournir impérativement un certificat médical :

.....
.....

Dossier MDPH : Oui Non

Dossier PAI : Oui Non

Si oui, référence du dossier : Si oui, veuillez préciser :

Responsable légal 1

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Tél :

Métier :

Employeur :

Tél pro :

Responsable légal 2

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Tél :

Métier :

Employeur :

Tél pro :

Situation familiale

Marié(e) PACSÉ(e) Concubinage Divorcé(e)

Veuf(ve) Célibataire Séparé(e)

Si garde alternée, veuillez préciser les modalités :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (hors responsables légaux)

Nom : Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom : Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom : Prénom : Lien de parenté : Tél :

Allocations familiales

CAF MSA Autre, précisez :

Numéro d'allocataire :

Autorisations parentales

OUI NON

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <i>J'autorise la commune à utiliser les photos de mon enfant lors d'actions de communication sans contrepartie pour l'ayant droit.</i> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <i>J'autorise tous soins d'urgence médicale rendus nécessaires par l'état de santé de mon enfant.</i> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <i>J'autorise mon enfant à participer à des sorties dans le cadre des activités périscolaires.</i> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <i>J'autorise les animateurs à maquiller l'enfant lors des ateliers « maquillages ».</i> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Mon enfant est assuré en responsabilité civile et individuelle. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <i>J'ai pris connaissance des règlements intérieurs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire et en approuve toutes les modalités.</i> |

Fait à :

Le : / /

Signatures des responsables légaux :

Pièces à fournir

Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT** pour ouvrir l'accès aux activités du Service Enfance-Jeunesse

- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents,
- Photocopie du livret de famille,
- Photocopie du jugement attestant du mode de garde (OBLIGATOIRE pour les parents séparés ou divorcés),
- Photocopie de la carte vitale,
- Photocopie du carnet de vaccination de l'enfant,
- Certificats médicaux,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie facture EDF/GDF, facture téléphone, quittance de loyer),
- Justificatif CAF sur lequel figure le numéro d'allocataire et le quotient familial,
- Photocopie du dernier avis d'imposition (Année N sur les revenus N-1), à fournir dès réception sinon le tarif le plus élevé sera appliqué.
- Photocopie du dossier MDPH si vous avez répondu oui à la question.
- Photocopie du dossier PAI si vous avez répondu oui à la question.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire et m'engage à signaler tout changement qui interviendrait en cours d'année scolaire.

Fait à :

Le : / /

Signatures des responsables légaux :

RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le présent règlement a pour objet d'assurer le respect mutuel et la sérénité du lieu, de permettre à tous de profiter au mieux du restaurant scolaire, mais aussi de pouvoir assurer une bonne gestion municipale des services.

Les inscriptions seront prises via les coupons de réservation mensuels et une facture sera adressée aux familles chaque mois. Un malus sera appliqué à chaque repas aux familles qui réservent hors délais.

Aucun élève mangeant au restaurant scolaire ne pourra sortir sauf autorisation écrite des parents. Tout repas commandé mais non-pris, c'est à dire non annulé dans les temps, sera facturé forfaitairement.

S'il s'avère qu'un enfant se montre irrespectueux, son attitude sera signalée à la famille par une lettre d'avertissement. Au bout de trois avertissements, il sera exclu du service de restauration.

CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE

AVANT LE REPAS

- Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine,
- Je vais aux toilettes, et je me lave les mains,
- j'attends sagement mon tour pour entrer dans la cantine,
- Je m'installe à la place que le personnel de service m'attribue et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de commencer mon repas.

PENDANT LE REPAS

- Je me tiens bien à table,
- Je goûte les aliments qui me sont proposés,
- Je ne joue pas avec la nourriture, je ne crie pas, je ne me lève pas,
- Je respecte le personnel de service et mes camarades.

APRÈS LE REPAS

- J'aide à débarrasser et je sors de table dans le calme sans courir.

En conclusion nous espérons que ce règlement sera respecté par les enfants.
Nous comptons sur vous.

Fait à :

Le : / /

Signatures des responsables légaux:
précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'enfant :

RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE L'ALSH DU MERCREDI

L'accès à l'accueil périscolaire est réservé aux enfants avesnois, des écoles maternelle et élémentaire, et en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont en formation.

Seuls les enfants préalablement inscrits pourront être acceptés.

- Pour une fréquentation le mercredi, une réservation est nécessaire via les « coupons de réservation ».
 - Toute réservation entraînera la facturation selon les tarifs en vigueur.
 - Les parents apportent le goûter avec le nom de l'enfant inscrit.
 - Le petit-déjeuner pourra également être pris à l'accueil périscolaire sous réserve que les parents le fournissent.
 - L'enfant ne peut pas rapporter de jouet.
 - Aucun enfant suspect d'être atteint de maladie contagieuse ne peut être admis au sein du service.
-

L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DE LA PORTE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

- L'arrivée et la sortie des enfants sont réglementées de la façon suivante :
la sonnette d'entrée devra être actionnée pour permettre au personnel d'ouvrir la porte aux parents pour la prise en charge de leur(s) enfant(s).
En aucun cas les parents n'auront accès dans les locaux proprement dits de l'accueil périscolaire pour des questions d'hygiène et de sécurité.
 - Les parents désigneront précisément les personnes autorisées à venir rechercher leur enfant à la périscolaire.
 - Les enfants pourront être repris par un mineur de PLUS DE 13 ANS uniquement avec une autorisation parentale.
-

LES PRÉSENCES EXCEPTIONNELLES

- Pour les enfants qui seront pris en charge le soir à l'accueil périscolaire pour retard exceptionnel, les parents devront s'acquitter du tarif prévu.
 - Pour les familles en retard (après 19H), un malus de 10€ par enfant et par demi-heure entamée, sera appliqué.
-

RESPECT DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL

- Comme dans le milieu scolaire, les enfants seront tenus de respecter le personnel d'encadrement mais également le matériel mis à disposition. Les bris volontaires de jouets ou autres donneront lieu à un remboursement par les familles.
- Les enfants ayant un mauvais comportement envers le personnel ou les autres enfants (impolitesse, agressivité...) se verront, après trois avertissements écrits, sur demande du personnel, interdits d'accéder au service.
- Chaque enfant doit être en règle avec les vaccinations obligatoires compte tenu de son âge eu égard du calendrier officiel des vaccinations et sauf contre indication médicale.

Fait à :

Le : / /

Signature :
précédée de la mention « lu et approuvé »

--



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION - Rentrée 2024

OBLIGATOIRE

pour bénéficier des Services Enfance-Jeunesse

Une facture mensuelle sera envoyée aux familles pour chaque service payant utilisé (payable en espèce, chèque ou carte bancaire). Attention : les reçus sont à conserver pour établir votre déclaration d'impôts sur le revenu de l'année. Aucune attestation ne sera établie.

Restauration scolaire

|| Réservation au mois ||

Tous les enfants fréquentant les écoles d'Avesnes-les-Aubert ont la possibilité de profiter, chaque midi, des repas servis au restaurant scolaire.

L'encadrement des enfants pendant le déjeuner est assuré par des enseignants et par des agents municipaux (BAFA/ATSEM...). La cantine du mercredi midi est réservée uniquement aux enfants qui participent à l'ALSH du mercredi.

PRIX D'UN REPAS	ÉCOLE MATERNELLE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Familles non imposables	2€	2.60€
Dès le 3 ^{ème} enfant	1.70€	2.30€
C.C.A.S	1.70€	2.30€
Enfant extérieur	2.90€	3.90€
Malus réservation (Coupon tardif ou non rendu) 5€ en plus du prix du repas		

Les enfants devront impérativement fournir le coupon de réservations mensuelles correctement rempli à l'enseignant(e) pour réserver les repas du mois suivant (sous peine de ne pouvoir bénéficier des repas ou de se voir appliquer le malus de 5€).

Accueil périscolaire & ALSH du mercredi

Sont admis à l'accueil périscolaire et à l'accueil sans hébergement du mercredi, les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire (sous réserve d'un nombre de places suffisant).

Fonctionnement

En ALSH, les enfants seront obligatoirement présents toute la journée.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H	Accueil Périscolaire				
9H	Classe	ALSH du mercredi jusque 17H		Classe	
12H	Restauration	ALSH du mercredi jusque 17H		Restauration	
13H30.....	Classe			Classe	
16H30.....	Accueil Périscolaire				
19H					

Tarifications

MODE DE TARIFICATION	QUOTIENT FAMILIAL DE 0 À 369€	QUOTIENT FAMILIAL DE 370€ À 499€	QUOTIENT FAMILIAL DE 500€ À 700€	QUOTIENT FAMILIAL DE 701€ À 800€	QUOTIENT FAMILIAL AU-DELÀ DE 800€
Périscolaire (à l'heure)	0.25€	0.45€	0.60€	1.00€	1.80€
ALSH du mercredi* (à l'heure)	0.25€	0.45€	0.60€	1.00€	1.80€
Pénalités de retard**	10€ la 1/2 heure entamée				

* Le prix du repas du mercredi n'est pas pris en compte (il conviendra de rajouter un repas de cantine).

** La pénalité de retard s'appliquera automatiquement dès lors que l'enfant est encore présent après l'heure de fermeture du service.

À NOTER que sans justificatif du Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'accueil de loisirs s'adresse aux jeunes avesnois et aux extérieurs scolarisés dans les écoles avesnoises et âgés de 3 ans révolus jusqu'en CM2. Le projet pédagogique est rédigé par la direction de l'accueil de loisirs, il est conforme au projet éducatif de la ville.

Il propose des activités sportives, ludiques, culturelles et se déroule sur 3 étapes :

- 1 semaine aux vacances scolaires de février,
- 1 semaine aux vacances scolaires de Pâques,
- Les vacances de juillet.

Les inscriptions sont prises à l'accueil périscolaire « l'île aux enfants ».

MODE DE TARIFICATION ALSH	QUOTIENT FAMILIAL DE 0 À 369€	QUOTIENT FAMILIAL DE 370€ À 499€	QUOTIENT FAMILIAL DE 500€ À 700€	QUOTIENT FAMILIAL DE 701€ À 800€	QUOTIENT FAMILIAL AU-DELÀ DE 800€
À l'heure	0.25€	0.45€	0.60€	0.80€	1.00€
À la semaine* (repas non compris)	10€	18€	24€	32€	40€

* Le prix du repas du mercredi n'est pas pris en compte, il conviendra donc de rajouter un repas de cantine par jour.

À NOTER :

- Les enfants inscrits prendront OBLIGATOIREMENT leur repas du midi à la cantine.
- Pour les séjours accessoires, en plus du repas en cantine, il sera facturé un repas de 2€ pour le soir.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Enfance-Jeunesse au 03.27.82.29.04



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MÉDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS
 Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR
 Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

 TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....
 TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....
 TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

NOM DU MINEUR :
 PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :/...../.....
 SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
 Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.